

Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO



Fiche pratique. DSN.

Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO



Sommaire :

- [Contexte](#)
- [Procédure](#)

► Contexte

Dorénavant l'AGIRC ARRCO a mis en place un service de fiabilisation des

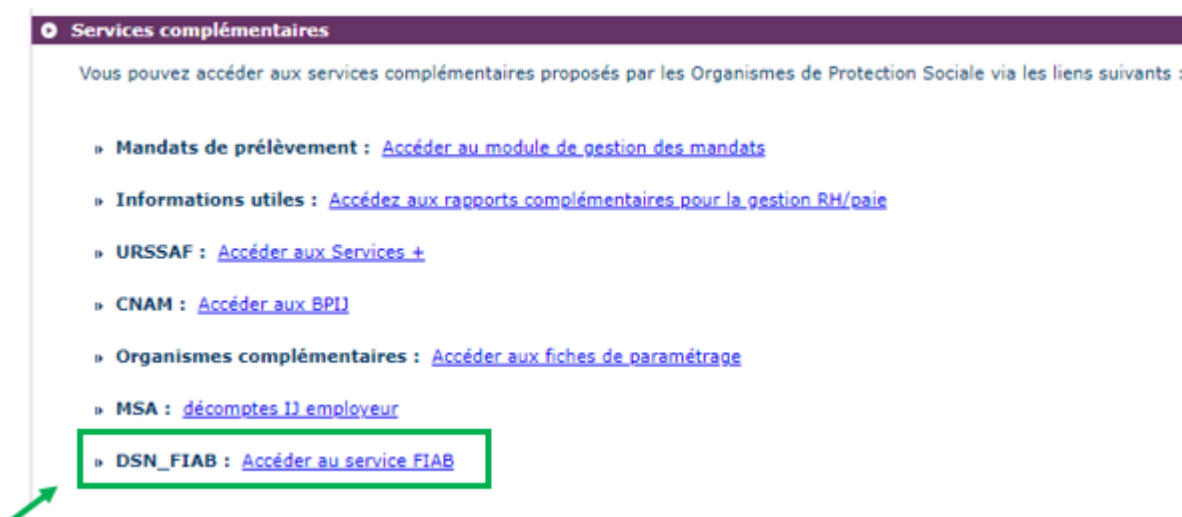
données accessible via net entreprise.

Cela vous aidera notamment à constater si des anomalies ont été détectées concernant certains employeurs et/ou salariés. Cela vous permettra également de pouvoir réagir rapidement afin de corriger ces dernières.



► Procédure

- **Connectez vous sur Net-Entreprises** avec le compte qui dépose les DSN ;
- Rendez-vous sur le **tableau de bord DSN**, et accédez au menu « **Services complémentaires** »
- Cliquez ensuite sur « **DSN_FIAB : Accéder au service FIAB** »



Vous arrivez ensuite sur le tableau de bord AGIRC ARRCO :

- 1er cas : Aucune action n'est requise car il n'y a pas d'anomalie détectée)

Tableau de bord

Mon portefeuille client

Portefeuille

Sous-portefeuilles

DSN-FIAB

DSN Reçues

Établissements

Salariés

Éléments à fiabiliser

Catégories à fiabiliser

Alertes fiabilisation

Foire aux questions

Mes autres services

Connaitre ma caisse

Aide à la codification

TABLEAU DE BORD

Dernière actualisation au 23/03/2022

DSN-FIAB

Portefeuille Client
Portefeuille principal

Exercice
2022

DSN reçues

14

Concernant l'exercice
déclaratif sélectionné
(01/01/2022 > 28/02/2022)

Voir plus de détails

Établissements



Aucune action de fiabilisation
identifiée à date

Voir plus de détails

Salariés



Aucune action de fiabilisation
identifiée à date

Voir plus de détails

Éléments à fiabiliser



Aucune action de fiabilisation
identifiée à date

Voir plus de détails

Catégories à fiabiliser



En cours de construction

Alertes fiabilisation



En cours de construction

► 2nd cas : des éléments sont à fiabiliser tels que ci-dessous (assiette, cotisations)

Tableau de bord

Mon portefeuille client

Portefeuille

Sous-portefeuilles

DSN-FIAB

DSN Reçues

Établissements

Salariés

Éléments à fiabiliser

Catégories à fiabiliser

Alertes fiabilisation

Foire aux questions

Mes autres services

Connaitre ma caisse

Aide à la codification

TABLEAU DE BORD

Dernière actualisation au 23/03/2022

DSN-FIAB

Portefeuille Client
Portefeuille principal

Exercice
2022

DSN reçues

68

Concernant l'exercice
déclaratif sélectionné
(01/01/2022 > 28/02/2022)

Voir plus de détails

Établissements

à fiabiliser
29%

10 sur 35

Voir plus de détails

Salariés

à fiabiliser
5%

9 sur 169

Voir plus de détails

Éléments à fiabiliser



Voir plus de détails

Catégories à fiabiliser



En cours de construction

Alertes fiabilisation



En cours de construction

Vous pourrez dans ce cas accéder au détail des éléments à fiabiliser en cliquant sur « Voir plus détails ».

RETOUR
SOMMAIRE

Bulletins de paie: Saisie des contrats courts



Fiche pratique – Bulletin de paie: Saisie des contrats courts



Sommaire :

- [Contexte](#)
- [Procédure de saisie dans le logiciel](#)

Contexte

Nous tenons à vous rappeler la procédure de saisie **des contrats courts**, tels que les CDD saisonniers où accroissement temporaire d'activité d'une durée inférieure à 1 mois. Il est important dans ce cas que la saisie au niveau du contrat du salarié soit cohérente.

En effet une saisie erronée peut entraîner **des anomalies déclaratives**. Ces dernières peuvent notamment avoir un **impact sur l'attribution des droits à la retraite complémentaire des salariés concernés et sur le montant des cotisations à recouvrer**.

Procédure de saisie dans le logiciel

Cas temps plein :

Voici un exemple afin d'illustrer la procédure de saisie d'un contrat à durée déterminée qui débuterait par exemple le 05/02/2024 et se terminerait le 09/02/2024, dont le temps de travail est un temps plein :

The screenshot displays the 'Impact Emploi - [Gestion des contrats]' application window. It is divided into several sections for entering contract information:

- Informations sur la période:**
 - Date début : 05/02/2024 (Embauche)
 - Date fin : 09/02/2024 (Fin de contrat de travail)
- Caractéristiques du contrat:**
 - Début Contrat : 05/02/2024
 - Type contrat : sans exo
 - Salaire réel
 - Nature contrat : CDD
 - Fin cont. prév. : 09/02/2024
 - Motif CDD : Accroissement temporaire d'activité (article 1)
- Exonération:**
 - Nature : Aucune
- Période d'essai:**
 - Date début : (empty)
 - Date fin : (empty)
 - Régime Alsace / Moselle : (unchecked)
- Paramétrage du taux AT (au 02/02/2024):**
 - Risque AT : 926CG
 - Taux : 1.10
- Temps:**
 - Unité de mesure : Heure
 - Quotité de travail l'entreprise : 35,00
 - Quotité de travail du contrat : 35,00
 - Mod. exercice : Temps plein (0,00 %)
- Informations complémentaires:**
 - Libellé emploi : AGENT ADMINISTRATIF
 - Statut catégoriel : Non Cadre
 - Fonctionnaire : Non Fonctionnaire
 - Retraite : Non Retraité
 - Détaché/Expat... : Non concerné
 - Lieu de travail : (empty)
- Options:**
 - Calcul automatique du plafond : (checked)
 - Taxe sur les salaires : (checked)
 - Formation Professionnelle : (checked)
 - Taxe Spécifique CFP : (unchecked)
 - Retenue fiscale à la source : (unchecked)
- Informations contrat (Right Panel):**
 - Âge requis :**
 - ✓ âge minimum : sans
 - ✓ âge maximum : sans
 - horaires du contrat requis :**
 - ✓ horaire minimum : 1
 - ✓ horaire maximum : 169
 - Durée d'exonération requise :**
 - Pas d'exonération choisie
 - Durée du contrat requise :**
 - sans

At the bottom, there are buttons for 'NOUVEAU', 'Enregistrer', and 'Annuler'.

Il faut donc saisir la même quotité chez l'employeur et chez le salarié et saisir la modalité à temps plein.

Cas temps partiel :

Voici un exemple afin d'illustrer la procédure de saisie d'un contrat à durée déterminée qui débuterait par exemple le 05/02/2024 et se terminerait le 09/02/2024, dont le temps de travail est un temps partiel :

Impact Emploi - [Gestion des contrats]

Informations sur la période

- Date début : 05/02/2024 Embauche

- Date fin : 09/02/2024 Fin de contrat de travail

Caractéristiques du contrat

- Début Contrat : 05/02/2024

- Type contrat : sans exo

- Salaire réel :

- Nature contrat : CDD

- Fin cont. prév. : 09/02/2024

- Motif CDD : Accroissement temporaire d'activité (articl

Exonération

- Nature : Aucune

Période d'essai

- Date début : - Date fin :

- Régime Alsace / Moselle : ☐

Paramétrage du taux AT (au 02/02/2024)

- Risque AT : 926CG - Taux : 1.10

Temps

- Unité de mesure : Heure

- Quotité de travail l'entreprise : 35,00

- Quotité de travail du contrat : 17,50

- Mod. exercice : Temps partiel 50,00 %

Informations complémentaires

- Libellé emploi : AGENT ADMINISTRATIF

- Statut catégoriel : Non Cadre

- Fonctionnaire : Non Fonctionnaire

- Retraite : Non Retraité

- Détaché/Expat... : Non concerné

- Lieu de travail :

Options

- Calcul automatique du plafond : ☒

- Taxe sur les salaires : ☒

- Formation Professionnelle : ☒

- Taxe Spécifique CFP : ☒

- Retenue fiscale à la source : ☐

Informations contrat

Age requis :

✓ âge minimum : sans

✓ âge maximum : sans

heures du contrat requis :

✓ horaire minimum : 1

✓ horaire maximum : 169

Durée d'exonération requise :

Pas d'exonération choisie

Durée du contrat requise :

sans

Historique des messages

NOUVEAU **Enregistrer** **Annuler**

Méthode de calcul pour calculer le temps partiel :

Au niveau de la quotité de travail de l'entreprise, il convient de calculer le nombre d'heure selon la formule : 7 x nbre de jours ouvrés.

Au niveau de la quotité de travail du contrat, il convient de saisir le nombre d'heure inscrites au contrat.

Exemple pour ce cas :

Contrat du 05/02/2024 au 09/02/2024 / 3.5 heures par jour / 5 jours travaillés / 5 jours ouvrés

– Nombre d'heures travaillées sur la période d'emploi = 17.50 heures

– Nombre de jours ouvrés de la période d'emploi que multiplie 7 (soit 5 jours x 7) = 35

$$(17.50/35) \times 100 = 50 \%$$